



Petit-Mars, le 28 avril 2017

Association des Parents d'Elèves

Ecole Guy de Maupassant
Route de Nort sur Erdre
44390 PETIT-MARS

Direction Académique des Services de
l'Education Nationale
8 rue du Général Margueritte
Bât. B. – BP 72616
44326 NANTES Cedex 3

A l'attention de Mr le Directeur d'Académie

Objet : école Guy de Maupassant de Petit-Mars

Monsieur le Directeur,

Nous nous permettons de vous interpeler concernant la situation de l'école Guy de Maupassant de Petit-Mars. En effet, nous nous inquiétons de la dégradation du service rendu par l'Education Nationale auprès de nos enfants. Plusieurs éléments alimentent cette inquiétude.

Tout d'abord, l'absence de visite obligatoire théoriquement effectuée par le service de médecine scolaire. Un dépistage avec une infirmière de la santé scolaire était jusque-là effectué auprès de tous les enfants de grande section. Cette prise de contact pouvait permettre l'identification de difficultés au niveau de la vision ou de l'audition qui n'avaient pas pu être détectées précédemment. En cas de besoin, cette professionnelle orientait les parents vers le médecin scolaire pour un examen plus approfondi et spécifique.

Cette année, ce dépistage n'a pas eu lieu. Les parents n'avaient à remplir qu'un questionnaire complété d'un bilan langagier fourni par les enseignants. Le médecin scolaire a ainsi convoqué certains parents suite aux éléments transmis. Or, cette situation a généré des incompréhensions, les enseignants étant ressentis comme à l'origine de cette convocation. Cette organisation ne paraît pas adaptée car les enseignants n'ont pas de légitimité à porter seuls l'orientation vers le médecin scolaire. Il est par ailleurs dommageable qu'un dépistage, pourtant inscrit dans la loi, ne soit pas effectué.

D'autre part, lors du conseil d'école qui a eu lieu le 17 mars dernier, nous avons pris connaissance de l'éventualité de la non reconduction du poste d'E.V.S. en aide à la Direction. Ce poste est pourtant nécessaire au bon fonctionnement de la vie de l'école. En effet, il est un soutien indispensable la directrice sur des tâches purement administratives. Il lui permet également d'être pleinement présente pour les élèves lorsqu'elle est sur un temps d'enseignement en classe. Il est

.../...

effectivement inconcevable que les enseignants soient obligés de laisser leur classe pour aller ouvrir fréquemment la porte d'entrée de l'école pour des enfants et/ou parents qui entrent et sortent (rendez-vous médicaux, spécialistes, enfants malades, réunions, entretiens avec les enseignants, ...). Même s'il est projeté que cette ouverture puisse se faire à distance, cela demande à l'enseignant d'interrompre son travail en classe pour focaliser son attention sur un élément extérieur au détriment des élèves.

Pour finir, nous avons été informés de la décision de fermeture à suivre dont l'école fait l'objet pour la rentrée 2017 au niveau élémentaire. Il est réel que les effectifs montrent une tendance à la baisse depuis plusieurs années. Toutefois, une fermeture de classe serait préjudiciable et créerait une dégradation inacceptable des conditions de scolarisation de nos enfants. En effet, les effectifs estimés pour la rentrée prochaine sont de 158 élèves en élémentaire, et donc au-dessus du seuil de fermeture qui est de 156 élèves.

Par ailleurs, l'école Guy de Maupassant est identifiée par le RASED comme ayant des besoins spécifiques : 16 % des élèves de l'école ont bénéficié de son intervention en 2015/2016 contre 12 % en moyenne (sur son ancien secteur d'intervention). Cette année, l'école se mobilise pleinement auprès d'enfants rencontrant des difficultés particulières ou en situation de handicap. Cet investissement demande du temps et nécessite des conditions d'apprentissage sereines et adaptées. Cette année, les effectifs par classe permettent cette prise en compte spécifique, même si un manque de formation des enseignants dans ce domaine se fait sentir.

De plus, de nombreux projets immobiliers sont en cours et envisagés sur la commune ce qui laisse pressentir une augmentation des effectifs sur les années à venir.

C'est pourquoi, au regard de ces éléments, nous tenons à vous faire part de notre vigilance quant au maintien des conditions de scolarisation de nos enfants et de la qualité des interventions et prises en charge légales qui en découlent. Nous espérons également que vous pourrez répondre positivement à nos inquiétudes.

Nous comptons ainsi sur votre compréhension et votre bienveillance afin de favoriser la scolarisation de nos enfants dans les meilleures conditions possibles.

Nous nous tenons à votre disposition pour en échanger et vous adressons, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

Pour l'A.P.E.



Mme LONDERO
Présidente

Copie pour information à :

- Mme OIRY, directrice de l'école Guy de Maupassant
- Mr HUCHET, Inspecteur de l'Éducation Nationale,
- Mr DOUAUD, D.D.E.N.,
- Mr BESNIER, maire de Petit-Mars,
- Mr MENARD, député
- F.C.P.E. 44,